

De: Permanence Parlementaire de Fabrice Brun - Député de l'Ardèche
<contact@fabricebrun.fr>
Envoyé: mardi 14 juin 2022 17:58
À: contact@ffmc2607.org
Objet: Re: URGENT : Votre positionnement concernant les 2 & 3 roues motorisés - réponse de Fabrice BRUN
Pièces jointes: réponse député Fabrice Brun à la FFMC.pdf
État de l'indicateur: Avec indicateur

Messieurs les représentants de la FFMC,

Dans le prolongement de votre courriel à monsieur Fabrice Brun, député de l'Ardèche, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-jointe, sa réponse à votre questionnaire.

Au regard des délais, il a répondu directement par écrit.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos meilleures salutations.

La permanence parlementaire

5 QUESTIONS POSEES PAR LA FFMC AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS LEGISLATIVES

La Fédération Française des Motards en Colère souhaite connaître vos orientations sur la prise en compte des deux-roues motorisés dans les politiques de mobilité et de transport.

Sécurité routière, politique de mobilité, environnement, citoyenneté, ce que vous proposerez dans cette nouvelle législature, concerne tous les motards...

Question n°1

Si vous êtes élu(e) député(e), vous engagez-vous à systématiser la prise en compte du deux roues motorisés (2RM) comme moyen de transport légitime et alternatif au « tout-voiture » et à considérer leurs 3,8 millions d'usagers comme des conducteurs à part entière avec par exemple : l'intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains ?

OUI.

Question n°2

L'écologie est l'affaire de tous mais elle ne doit pas se faire contre les citoyens. Aujourd'hui, la seule solution envisagée pour la transition écologique des véhicules thermiques est l'électrique. Pourtant il existe d'autres alternatives. Quel est votre position sur ce sujet ?

UN MIX ENERGÉTIQUE COMBINANT ENV | électrique | hydrogène notamment.

Question n°3

Les ZFE (Zones à Faibles Emissions) qui interdisent les véhicules anciens des centres villes ont commencé à être mises en place dans plusieurs grandes villes et métropoles. D'autres sont au stade de la réflexion. Cette mesure va limiter la mobilité des citoyens les moins fortunés, incapables d'investir dans un véhicule récent, et les contraindre dans leurs déplacements professionnels. Les 2RM ne sont pas envisagés comme une solution alors qu'ils permettent de fluidifier le trafic et donc d'avoir un impact positif en termes de pollution. Quel est votre position sur ce point ? Seriez-vous prêt à discuter avec la FFMC pour promouvoir le 2RM dans le cadre de la transition énergétique ?

DEFAVORISER aux ZFE qui pénalisent les habitants des zones rurales en entravant leur accès aux grandes villes et métropoles. NON A L'ÉCOLOGIE PURITIVE !

Fabrice Brun - Député de l'Ardèche

La FFMC est membre de la

FFMC

Fédération Française des Motards en Colère

Question n°4

Dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores émises par une minorité de 2RM, des radars de bruit dits « méduses » actuellement expérimentés permettront à terme de sanctionner le bruit excessif, à l'instar des radars de vitesse automatique qui sanctionnent aveuglément et n'empêchent pas les comportements irresponsables de certains usagers. A la FFMC nous nous méfions de ces contrôles automatisés qui ne permettent pas d'informer et de sensibiliser les usagers.

En tant que Député(e), quelle part respective accorderez-vous aux politiques de prévention et de répression, *un équilibre entre les deux*.

Question n°5

La FFMC lutte depuis plus de 40 ans pour des infrastructures routières plus sûres pour les deux-roues motorisés, mais aussi, plus généralement contre la dégradation de l'état des routes. Pour rappel, la France qui était 1ère du classement des pays sur l'état des routes en 2012 pointe désormais à la 18ème place. Par ailleurs, la cour des comptes (<https://ffmc.asso.fr/rapport-de-la-cour-des-comptes-sur>) en fait également le constat dans son dernier rapport. Qu'en pensez-vous ?

Moderniser et sécuriser nos itinéraires routiers est une priorité pour la sécurité des usagers. C'est tout le sens de mon engagement en faveur de la RN102, seule route nationale en Ardèche, relevant donc de la compétence de l'ETAT.

*Fabrice Brun
Député de l'Ardèche*

